

De Jacques Lachkar

Aux membres du Conseil d'Administration de la FFSc

Le 5 octobre 2010

Chers amis,

J'ai eu la grande surprise d'apprendre de la bouche de plusieurs participants que, pour justifier le fait que le gérant de Promolettres soit rémunéré, le président de la FFSc s'est appuyé lors du CA fédéral sur le fait que "en mon temps je l'étais bien aussi", avec la précision, corroborée par Messieurs Bayle et Monsimer, que "je touchais 500 € au titre de la gérance".

Je me vois dans l'obligation de démentir ces propos mensongers et de préciser les choses.

Jusqu'à la fin de l'année 1998, Promolettres était une association présidée par Paul Vieilly. Pour lui donner une forme juridique conforme aux impératifs légaux, elle a été transformée en SARL au 1er janvier 1999.

Personne n'était volontaire pour accepter la charge de gérant de cette nouvelle SARL. Pour ma part, j'étais déjà salarié de Promolettres depuis plusieurs années, et j'ai accepté cette responsabilité non pas par vocation, ni par compétence particulière, mais pour permettre de débloquer la situation. **J'ai évidemment conservé par ailleurs toutes les tâches de directeur et maquettiste de Scrabblorama pour lesquelles j'étais précédemment salarié.**

Pour matérialiser cette responsabilité, il a été décidé de transférer une petite partie de mon salaire sur le rôle de mandataire social. **Je dis bien transférer, pas ajouter** : mon salaire n'a absolument pas été augmenté du fait de **mon rôle de gérant**. Le montant exact de cette somme **transférée** figure sur mon contrat de travail mis à jour au 1er janvier 1999, et sur mes feuilles de paye : 2000 FF, soit précisément 304,57 euros brut/mois. Il a évolué au fil des années de 304 à 373 euros brut/mois, jusqu'en janvier 2005 où Annie Gruchot a repris la gérance, bénévolement elle aussi, et où ces 373 euros ont été rebasculés sur ma fonction de directeur de Scrabblorama.

Pour être tout à fait précis, lorsque je suis devenu gérant, au 1er janvier 1999, mon salaire a été augmenté de... 295 FF, soit **44,92 euros brut** par mois, ceci sans lien avec la gérance. Montant de toute façon sans le moindre rapport avec les 500 euros évoqués par ces messieurs, et encore moins avec les 1200 euros aujourd'hui payés au gérant pour quatre journées de travail mensuel.

Il va de soi que je tiens mes fiches de paye à la disposition de toute personne qui mettrait en doute la véracité de mes propos.

Prétendre, comme l'a fait Daniel Fort, soutenu par messieurs Bayle et Monsimer, que j'étais rémunéré au titre de la fonction de gérant sans apporter ces précisions est donc **un mensonge caractérisé et une manifestation de totale malhonnêteté intellectuelle**, puisqu'en réalité :

- **la gérance a coûté zéro euro à Promolettres durant toute cette période (et, en corollaire, a rapporté zéro euro à Jacques Lachkar !)** ;

- **et même s'il était fait allusion - à tort - à la partie de mon salaire transférée sur ce rôle, le montant en est sans rapport avec les 500 euros mensuels évoqués par ces messieurs.**

Je demande formellement que ces rectifications (texte en bleu) soient annexées au compte-rendu du CA.

[...]

Avec toutes mes amitiés,
Jacques Lachkar